

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 mars 2019

Point n° 4.3 à l'ordre du jour

Délibération n° 2019-10

Autorisant le Directeur général à négocier et conclure une transaction avec le laboratoire TEVA concernant l'achat d'Ebilfumin (Oseltamivir)

Vu l'article R.1413-12.13° du Code de la santé publique ;

Le conseil d'administration de Santé publique France,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1° - Autorise le Directeur général de Santé publique France à négocier et conclure une transaction avec le laboratoire TEVA concernant l'achat d'Ebilfumin (Oseltamivir).

Article 2° - Le Directeur général est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 29 mars 2019

Marie-Caroline BONNET-GALZY
Présidente du Conseil d'administration